

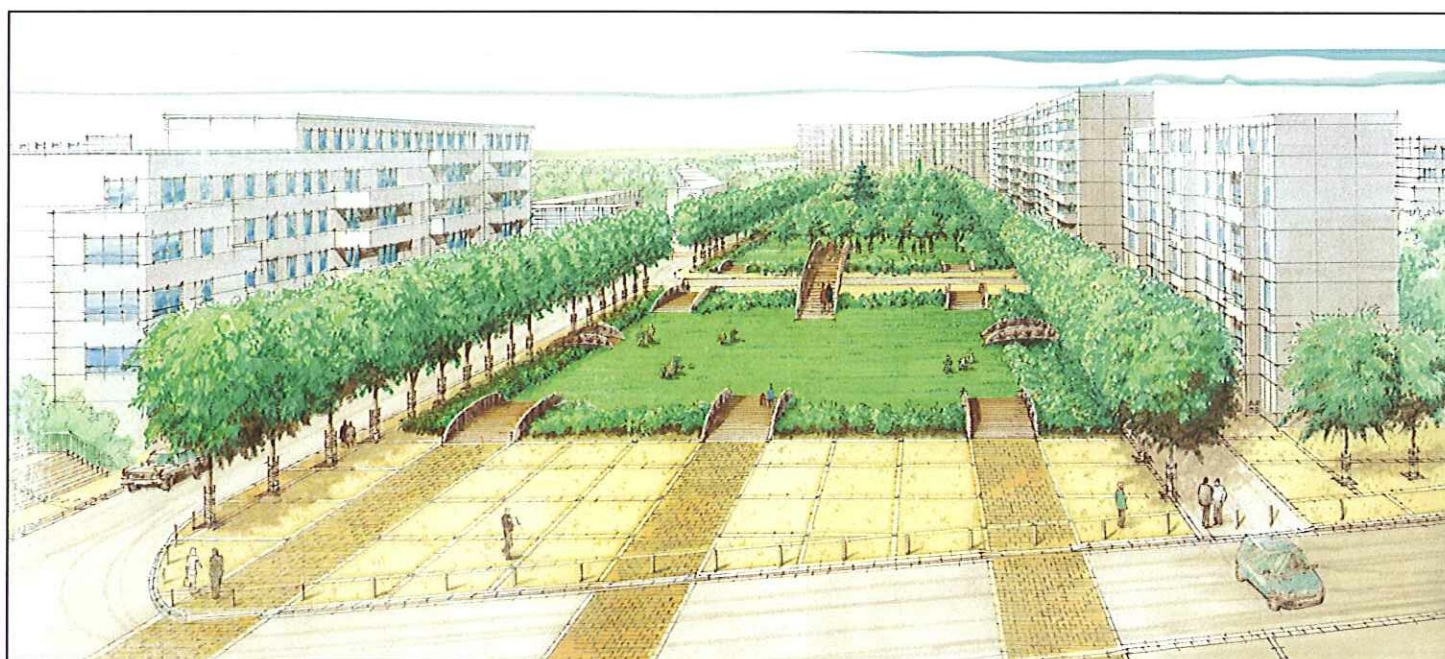
# AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE

## OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN « PRAIRIE DE L'OLY »

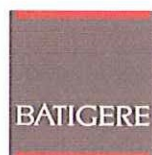
MONTGERON / VIGNEUX-SUR-SEINE

### CONVENTION PARTENARIALE 2005 - 2009 SIGNEE LE 8 JUIN 2005

### AVENANT N° 1



MONTGERON



ANRU  
Agence Nationale  
pour la Rénovation  
Urbaine



### **Article 1 - Objet de l'avenant :**

La convention pluriannuelle pour la réalisation du programme de rénovation urbaine de La Prairie de l'Oly a été signée par l'ensemble des partenaires le 8 juin 2005. Après quelques mois de mise en œuvre effective du programme, il apparaît que quelques adaptations nécessaires sont à prendre en compte pour éviter le blocage du déroulement des opérations.

Il s'agit :

- De tirer les conséquences de l'arrêté préfectoral n° 2005-PREF.DRCL/00526 du 28 octobre 2005 constatant la substitution de la communauté d'agglomération Sénart Val de Seine (CASVS) au Syndicat intercommunal d'études, d'aménagement et de gestion pour l'amélioration du cadre de vie de la Prairie de l'Oly et la dissolution du dit syndicat (SYOL).
- Et de prendre en compte le regroupement de 10 opérations du même maître d'ouvrage sous une seule ligne.

### **Article 2 - Changement de maître d'ouvrage :**

Dans l'article 2.3.2 du titre II remplacer « Syndicat Intercommunal de la Prairie de L'Oly (SYOL) » « par Communauté d'Agglomération Sénart Val de Seine (CASVS) » (Arrêté préfectoral du 28 octobre 2005).

### Article 3 - Regroupement des opérations :

L'article 4.4 du titre III devient :

#### **Gestion urbaine de proximité**

*La réalisation de petits équipements initiaux indispensables à la mise en œuvre d'un programme d'amélioration de la Gestion Urbaine de Proximité, tels que les locaux de tri sélectif, est intégrée dans les projets de réhabilitation ou de résidentialisation.*

#### **Aménagement et création des espaces publics**

*Ce volet du projet comprend quatre opérations physiques réalisées sous la maîtrise d'ouvrage de la CASVS, déléguée par mandat à l'AFTRP dans le cadre du Groupement de Commandes constitué avec BATIGERE ILE-DE-FRANCE, et sous maîtrise d'ouvrage des Villes de Montgeron et Vigneux sur Seine*

*Leur coût total est évalué à 14 650 009 Euros HT, bénéficiant d'un financement de l'ANRU à hauteur de 7 414 539 Euros.*

*Ces opérations se répartissent entre deux catégories du point de vue du rôle exercé dans le projet urbain.*

#### **Démolitions induites**

<b>Opération</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Coût prév. HT</b>	<b>Subvention ANRU</b>	<b>début démarrage travaux</b>
<i>Démolition Ecole H. BOUCHER + Rest. Scolaire</i>	<i>Ville de Montgeron</i>	<i>986 680</i>	<i>394 672</i>	<i>2008</i>
<i>Démolition Ecole M. CACHIN et P. NERUDA (partielle)</i>	<i>Ville de Vigneux s/Seine</i>	<i>163 300</i>	<i>81 651</i>	<i>2008</i>
<i>Démolition Foyer du Mille Club</i>	<i>CASVS</i>	<i>45 000</i>	<i>15 000</i>	<i>2006</i>
<b>TOTAL</b>		<b>1 194 980</b>	<b>491 323</b>	

**Aménagements contribuant à l'ouverture et la requalification des espaces du quartier au bénéfice des habitants des immeubles réhabilités :**

Le tableau ci-dessous représente la décomposition de la ligne Travaux d'aménagement et de requalification des espaces extérieurs inscrite dans le tableau financier annexé au présent avenant.

<b>Opération</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Coût prév. HT</b>	<b>Subvention ANRU</b>	<b>Taux</b>	<b>début démarrage travaux</b>
Viabilisation îlot mutable résidence PLUS CD « Le Rouvre »	CASVS	514 532	282 993	55%	2007
Viabilisation îlots mutables en cœur de quartier	CASVS	3 399 549	1 869 752	55%	2007
Terrassement parc central pré verdissement Sud	CASVS	184 788	92 393	50%	2007
Place du Soleil et trottoir rue Paumier-rue des Narcisses	CASVS	1 202 987	601 492	50%	2007
Espaces publics : entre rues P. Brossolette et Edelweiss	CASVS	2 349 737	1 174 868	50%	2007
Rue des Edelweiss, rue Marcel Cachin nouvelle pénétrante	CASVS	282 113	141 057	50%	2007
Square de la Prairie et espaces de loisirs	CASVS	1 120 156	560 078	50%	2007
Promenade plantée, piste cyclable, rue des Saules	CASVS	785 587	392 793	50%	2007
Parc central finalisation plantations, noues, passerelles	CASVS	2 786 258	1 393 129	50%	2007
Rue des Saules rue des Jacinthes et parvis rond point	CASVS	829 322	414 661	50%	2007
<b>TOTAL</b>		<b>13 455 029</b>	<b>6 923 216</b>	<b>51,45%</b>	

**Article 4 - Modification du tableau financier : annexe 2 de la convention**

Le tableau financier annexé au présent avenant est substitué au tableau financier figurant à l'annexe 2 de la convention du 8 juin 2005.

Le planning prévisionnel annexé au présent avenant est substitué au tableau financier à l'annexe 2 de la convention du 8 juin 2005.

Cet avenant est signé par le porteur de projet, le maître d'ouvrage, l'Agence et le Préfet ; il est notifié par le Directeur Général aux signataires.

Fait en 3 exemplaires originaux à \_\_\_\_\_, le .....

L'Agence Nationale pour  
la Rénovation Urbaine,  
Représentée par son Directeur,



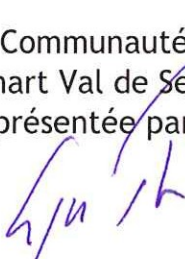
**Monsieur VAN DE MAELE**

L'Etat, représenté par  
le Préfet du Département  
de l'Essonne,



**Gérard MOISSELIN**

La Communauté d'agglomération  
Sénart Val de Seine (CASVS)  
Représentée par son président,



**Georges TRON**